

RAPPEL DU PRINCIPE

- 32 paramètres physico-chimiques analysés pour chaque prélèvement sur chaque point ;
- Suivi hebdomadaire et mensuel

La concentration de ces paramètres est mesurée :

- Au « rejet » : dans l'eau issue du chantier
- A la « station amont » et « aval » dans l'eau du milieu récepteur.



Autres ressources

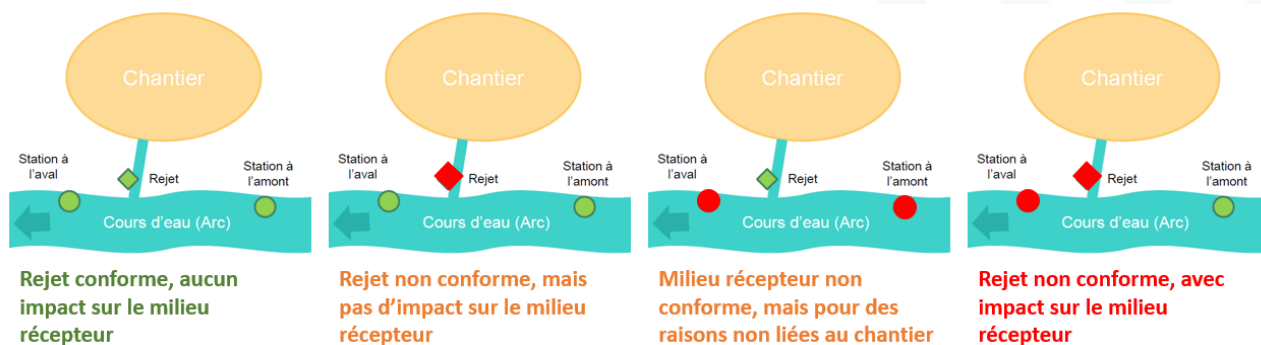
[Lexique de définitions et légendes](#)



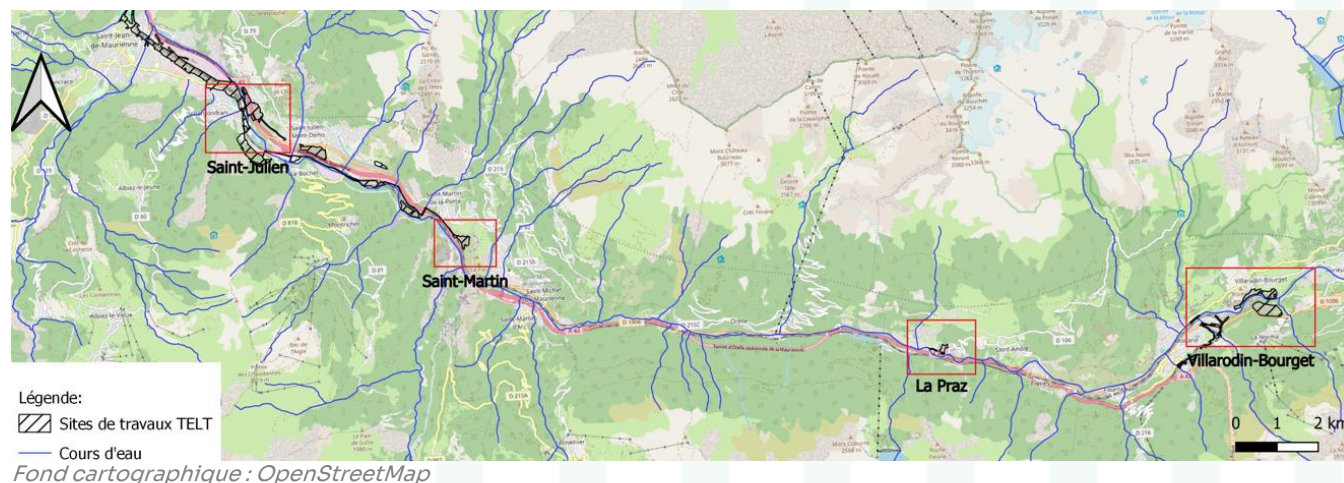
La concentration doit être inférieure à des seuils préétablis.

Les principaux cas de figure possibles sont :

- ◆ concentration rejet < seuil
- concentration milieu naturel < seuil
- ◆ concentration rejet > seuil
- concentration milieu naturel > seuil



Suivi autour des sites en activité de Villard-Clément (CO8), Saint-Martin la Porte, plateforme de Saussaz (CO6/7 – SMP), Saint-André (CO6/7 – La Praz) et Villarodin-Bourget-Modane (CO5 – Puits d'Avrieux).

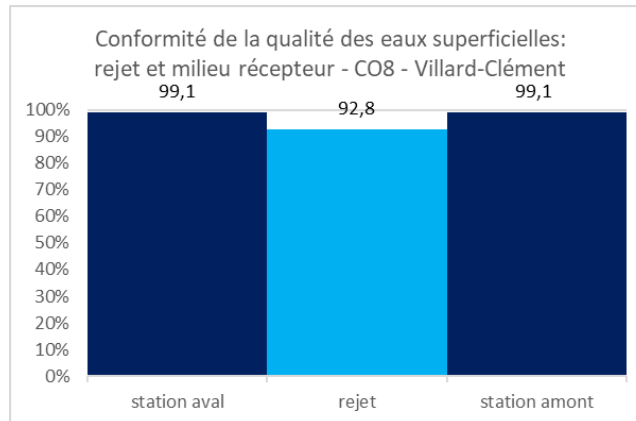


SAINT-JULIEN (CHANTIER VILLARD-CLEMENT) – CO8

REJET

Dépassements réguliers en :
conductivité et sulfates **d'origine naturelle**.

Dépassement ponctuel en arsenic.



MILIEU RECEPTEUR

- Quelques dépassements ponctuels d'origines extérieures au chantier

Les dépassements de seuils mesurés dans les rejets concernent en partie des composantes physico-chimiques qui ne sont pas en relation avec les activités de chantier mais avec l'état naturel de l'eau. Concernant les nitrites et l'ammonium, précédemment observés, ils sont conformes sur la période. L'hypothèse envisagée était celle d'un lien avec un produit d'émulsion. Un plan d'action portant sur le nettoyage / récupération de résidus, sur l'amélioration de la décantation avant la station de traitement et l'oxygénation de l'eau dans le processus de traitement a été mis en œuvre. Conjointement à une augmentation des venues d'eau et à la réduction des activités de creusement au cours de ce trimestre, il a permis de résorber les dépassements en nitrates au troisième trimestre 2025, ainsi qu'en nitrites et ammonium à présent.

Dans l'Arc, les dépassements ponctuels ne concernent que l'ammonium et le fer mi-février avec des valeurs supérieures ou égales en amont par rapport à l'aval et un rejet conforme sur ces paramètres ce même jour.

Les dépassements de seuils mesurés dans les rejets concernent en partie des composantes physico-chimiques qui ne sont pas en relation avec les activités de chantier mais avec l'état naturel de l'eau.

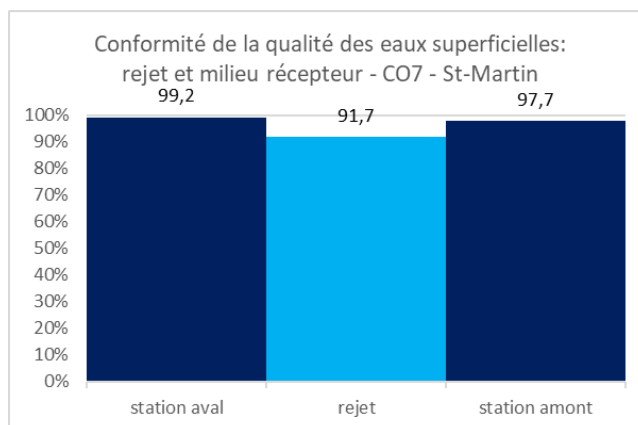
Le chantier n'a aucune incidence sur le cours d'eau.



SAINT-MARTIN (PLAN DE SAUSSAZ) – CO7

REJET

- Dépassements réguliers en nitrites
- Dépassements réguliers en conductivité **d'origine naturelle**



MILIEU RECEPTEUR

- Des dépassements ponctuels en nitrites en aval et en amont,
- **Plusieurs dépassements d'origines extérieures au chantier**

NOTA : depuis le 21 janvier 2026 : l'accès aux stations amont et aval est interdit pour des questions de sécurisation d'accès. Sur cette période, seul le suivi de janvier et le contrôle semestriel de mars sont disponibles sur l'Arc.

Les dépassements de seuils mesurés dans les rejets concernent les nitrites. Comme sur les chantiers CO6 et CO8, ils sont certainement liés à la présence d'émulsion dans les eaux d'exhaure (excavation à l'explosif). Des actions sur le terrain sont en cours de mise en œuvre afin de limiter la présence d'émulsion et de nitrites dans l'eau. En particulier, la mise en place d'une unité de traitement par dioxyde de chlore est programmée au cours du second trimestre 2026.

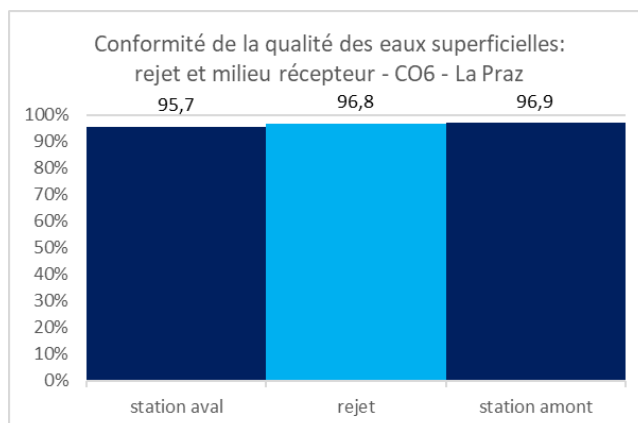
Dans l'Arc, les rares dépassements observés au mois de janvier ne sont pas en lien avec chantier. Ces dépassements concernent soit la station amont uniquement, soit les deux stations avec une valeur souvent supérieure à l'amont par rapport à l'aval.

Les dépassements de seuils mesurés dans les rejets concernent les nitrites. Un traitement spécifique est en cours de déploiement pour limiter la présence de nitrites dans l'eau du rejet. Ces rejets ne montrent pas d'incidence ayant un impact à terme sur l'Arc.

SAINT-ANDRE (LA PRAZ) – CO6

REJET

- Dépassement récurrent en nitrites.
- Dépassements ponctuels en MES, phosphates



MILIEU RECEPTEUR

- Dépassements d'origines extérieures au chantier

NOTA : depuis le 21 janvier 2026 : l'accès aux stations amont et aval est interdit pour des questions de sécurisation d'accès. Sur cette période, seul le suivi de janvier et le contrôle semestriel de mars sont disponibles sur l'Arc.

Les dépassements de seuils mesurés au niveau du rejet exh-LPR concernent essentiellement les nitrites sur cette période, toujours assez proches du seuil d'alerte. Ils sont certainement liés à la présence d'émulsion dans les eaux d'exhaure (excavation à l'explosif). Des actions sur le terrain (conjointes avec CO7) sont en cours d'élaboration afin de limiter la présence d'émulsion et de nitrites dans l'eau. En particulier, la mise en place d'une unité de traitement par dioxyde de chlore, conjointement avec le CO7, est programmée au cours du second trimestre 2026.

Les dépassements ponctuels en MES et ortho-phosphates se révèlent très ponctuels et sans incidence sur l'Arc. L'origine des ortho-phosphates serait liée à l'accélérateur béton, un plan d'action de bonne gestion du produit concerné a été défini.

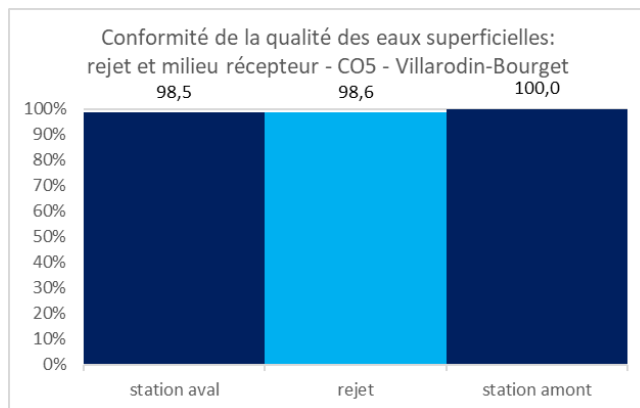
Dans l'Arc, un dépassement en nitrites est observé le 8 janvier uniquement avec une valeur supérieure à l'amont du rejet par rapport à l'aval. Le rejet n'entraîne pas de dégradation du milieu naturel ce jour-là, ni le 30 mars où le paramètre est conforme au droit du rejet. Un dépassement en conductivité et ammonium est observé fin mars avec un rejet conforme pour ces deux paramètres ce même jour et une valeur supérieure à l'amont pour la conductivité.

Les dépassements de seuils mesurés dans les rejets concernent les nitrites. Un traitement spécifique est en cours de déploiement pour limiter la présence de nitrites dans l'eau du rejet. Ces rejets ne montrent pas d'incidence ayant un impact à terme sur l'Arc.

VILLARODIN-BOURGET - CO5/CO5A

REJET

- Dépassements ponctuels en nitrites.



MILIEU RECEPTEUR

- Quelques dépassements ponctuels d'origines extérieures au chantier

Au droit d'exh-VBM, quelques dépassements en nitrites sont observés au cours du semestre, sans incidence sur l'Arc qui reste conforme en aval. Les résultats sont conformes pour tous les autres paramètres de chaque analyse du trimestre

Sur l'Arc, des dépassements très faibles en sulfates sont relevés fin février, début et fin mars, en aval uniquement. Le rejet est largement conforme ces mêmes jours. Les sulfates sont régulièrement observés à forte teneur sur ce secteur de l'Arc.

Les rares dépassements mesurés dans le cours d'eau ne sont pas en relation avec le chantier.

Le chantier n'a aucune incidence sur le cours d'eau.